



2024-20

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 15 mars à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 08/03/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT,
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusées :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON

Secrétaire de séance : Laëtitia PRADINES

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME DANS LE CADRE DU
CONTRAT CHALEUR RENEUVELABLE**

Monsieur le Maire rapporte le contrat de chaleur renouvelable signé par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et par l'ADEME et à travers lequel la collectivité peut être aidé dans ses projets de production d'énergie renouvelable.

La commune a engagé une étude de faisabilité pour l'émergence de projets en faveur de la chaleur renouvelable, portant sur la géothermie pour le Centre Socio Culturel.

Le cout de l'étude s'élève à 19 380.00 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès de l'ADEME, dans les conditions visées au contrat de chaleur renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention dans le cadre du contrat chaleur renouvelable porté par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, pour l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une production de chaleur géothermique pour le Centre Socio Culturel de Blavozy.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Laëtitia PRADINES